



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA  
Staatskanzlei SK

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 45, F +41 26 305 10 48  
www.fr.ch/cha

*Fribourg, le 15 juin 2021*

## **Covid-19 Conditions d'entrée en Suisse ; Procédure de consultation du Département fédéral de l'intérieur**

### — Formulaire de consultation

Le 11 juin 2021 le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a ouvert la consultation « Adaptation des conditions d'entrée en Suisse et de mesures sanitaires à la frontière ». La consultation se présente sous la forme d'un questionnaire à remplir de manière très succincte (oui/non). Des remarques peuvent être ajoutées au fil du questionnaire. **Nous vous remercions de nous remplir ce questionnaire d'ici au lundi 14.06.2021 à 12:00 et de terminer l'activité axioma dès que c'est fait.**

#### **Le canton est-il d'accord avec l'adaptation des conditions d'entrée en Suisse ?**

- Oui  
 Non

Commentaires :

#### **Le canton est-il d'accord avec l'abrogation de l'interdiction d'entrer en Suisse pour les personnes vaccinées en provenance d'États tiers ?**

- Oui  
 Non

Commentaires :

#### **Le canton est-il d'accord avec l'adaptation des mesures sanitaires à la frontière pour l'entrée en Suisse ?**

- Oui  
 Non

Commentaires :

#### **Le canton approuve-t-il le fait que l'enregistrement des coordonnées se limite : a) à toutes les personnes qui arrivent en Suisse par avion**

- Oui

Non

**b) aux personnes qui arrivent en Suisse en provenance de pays ou de zones avec un variant préoccupant du virus résistant aux anticorps, indépendamment de leur moyen de transport.**

Oui

Non

Commentaires sur l'enregistrement des coordonnées :

Il semble peu logique de limiter cette obligation d'enregistrement au seul transport aérien. Les voyages en train étant appelé à augmenter, il semblerait logique d'assurer une forme de traçage, qui comprend des défis logistiques mais qui serait aligné avec le principe de diligence et de prudence.

**Le canton approuve-t-il que l'obligation de test soit limitée :**

**a) à toutes les personnes non guéries ou non vaccinées qui arrivent en Suisse par avion.**

Oui

Non

**b) à toutes les personnes qui arrivent en Suisse en provenance de pays ou de zones avec un variant préoccupant du virus qui n'est pas un variant résistant aux anticorps.**

Oui

Non

**c) à toutes les personnes qui arrivent en Suisse en provenance de pays ou de zones avec un variant préoccupant du virus résistant aux anticorps.**

Oui

Non

Commentaires sur l'obligation de test :

Il est parfaitement raisonnable d'inclure les personnes vaccinées ou ayant été contaminées par le virus. Il est important de réduire les risques au maximum et la vaccination ne représente pas une assurance totale de non-contamination.

**Le canton approuve-t-il que l'obligation de quarantaine soit limitée :**

**a) aux personnes non vaccinées ou non guéries qui arrivent en Suisse en provenance de pays ou zones avec un variant préoccupant qui n'est pas un variant du virus résistant aux anticorps.**

Oui

Non

**b) à toutes les personnes qui arrivent en Suisse en provenance de pays ou de zones avec un variant préoccupant du virus résistant aux anticorps ?**

Oui

Non

Remarque sur l'obligation de quarantaine :

Avec une limitation de la quarantaine à 5 jours afin d'en réduire l'impact économique

**Le canton approuve-t-il la reprise des règlements (UE)2021/...et (EU)2021/...relatifs au certificat COVID numérique de l'UE) développements de l'aquis de Schengen ?**

Oui

Non

Commentaires :

Toute reconnaissance des certificats à l'échelle du continent aura un effet positif sur une mobilité à bas risque et un impact positif sur les branches dépendantes de l'activité touristique.

**Covid-19 : Adaptations des conditions d'entrée en Suisse et des mesures sanitaires à la frontière.**

Commentaires généraux. :